



Portrait

Les bandes pluriannuelles d'auxiliaires dans la viticulture, l'arboriculture, les cultures de baies et la permaculture favorisent les pollinisateurs et autres auxiliaires. En favorisant la régulation des ravageurs, il devrait être possible de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Les bandes d'auxiliaires sont installées dans les allées des cultures pluriannuelles. La diversité des fleurs attire les insectes utiles, leur fournit du pollen et du nectar et leur offre un abri. De là, ils se déplacent vers les surfaces cultivées voisines, où ils effectuent un travail de pollinisation et réduisent les ravageurs.

Conseils culturaux

Préparation du lit de semis et ensemencement

Semer uniquement dans un lit de semis propre et raffermi. L'allée est travaillée à la bêcheuse ou au cultivateur six à huit semaines avant le semis, puis elle est nettoyée au moins deux fois (désherbage). Le semis se fait avant la mi-avril et jusqu'au 15 mai sur un sol sec et chaud. Cela se fait soit avec le semoir Krummenacher, soit à la main. Ne pas enfouir les semences dans le sol ! Ensuite, rouler la surface avec un rouleau prismatique.

Entretien durant l'année de semis

L'année du semis, une à trois coupes de nettoyage peuvent être nécessaires, mais uniquement si la surface est fortement envahie par les adventices ou si la végétation est très dense. L'année du semis, la règle s'applique déjà qu'au maximum la moitié de la surface peut être fauchée en alternance, et qu'il doit s'écouler au moins 6 semaines entre deux coupes sur la même surface. Hauteur de coupe : environ 8 cm. L'année du semis, le nombre de passages doit absolument être réduit. La végétation du sous-étage doit être maintenue basse à cause de la pression des limaces.

Entretien dans les années suivantes

A partir de la deuxième année, les sarments ne devraient plus être laissés dans les bandes pour auxiliaires. Les bandes pour auxiliaires peuvent être fauchées une à trois fois selon les besoins (mulching n'est pas autorisé). Il est préférable d'effectuer une coupe au

printemps (env. fin avril avant la formation des bourgeons), a coupe suivante après la fin de la pleine floraison. Idéalement, la tonte se fait tôt le matin ou le soir pour protéger les insectes. Un intervalle d'au moins 6 semaines doit séparer deux coupes. La moitié de la surface au maximum peut être coupée en alternance à chaque coupe (zone de refuge).

Nouveau semis

Un nouveau semis est nécessaire après 4 ans.

Conditions et indemnités de l'OFAG

- **Indemnisation** : Fr. 200.-/ha de culture permanente déclarée via les contributions au système de production (CSP). Pour cela, la bande pour auxiliaires autorisée par l'OFAG doit être installée sur au moins 5 % de la surface de la culture permanente déclarée (entre les rangées de pommes p. ex.). Ces 5 % sont pris en compte dans la part de surfaces de promotion de la biodiversité (7 % ou 3,5 % pour les cultures spéciales) sur l'exploitation agricole.
- **Durée de l'engagement** : au moins 4 années consécutives.
- **Lieu d'implantation** : Dans les cultures pérennes de plaine ou de colline (ZP, ZC). En raison du risque d'altération de la flore, ces mélanges ne peuvent pas être appliqués dans les Alpes centrales et méridionales.

* Les dispositions du OPD s'appliquent, voir aussi agripedia.ch

Mélanges pour cultures permanentes

Nom français	Nom latin	Provenance	UFA Bandes semées arbo pluri-annuelles g/ha	UFA Bandes semées viti pluri-annuelles g/ha	UFA Bande fleurie vignoble bisannuelle CH-G
Graminées					
Agrostide capillaire	Agrostis capillaris	CH		20	
Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum	CH	600	500	
Brome dressé	Bromus erectus	CH		4000	
Gréville des prés	Cynosurus cristatus	CH	700	500	x
Fétuque de Westphalie	Festuca guestfalica	CH		700	
Fétuque rouge	Festuca rubra rubra	CH			x
hvale vivace	Lolium perenne	CH			x
Pâturin des prés	Poa pratensis	CH	200		
Fleurs					
Achillée millefeuille	Achillea millefolium	CH	50	80	
Sarriette acinos	Acinos arvensis	CH		70	
Buglosse officinale	Anchusa officinalis	CH			x
Anthémis des teinturiers	Anthemis tinctoria	CH		20	
Anthyllide commune	Anthyllis carpatica	CH			x
Pâquerette vivace	Bellis perennis	CH		30	
Caméline cultivée	Camelina sativa	CH		200	x
Campanule stolonifère	Campanula rapunculoides	CH			x
Bleuet	Centaurea cyanus	CH	500		
Centauree jacée	Centaurea jacea	CH	400	550	x
Centauree scabieuse	Centaurea scabiosa	CH			x
Chicorée sauvage	Cichorium intybus	CH			x
Crépide bisannuelle	Crepis biennis	CH			x
Crépide capillaire	Crepis capillaris	CH		70	
Carotte sauvage	Daucus carota	CH	200	120	x
Vipérine commune	Echium vulgare	CH			x
Bec de grue commun	Erodium cicutarium	CH		250	
Sarrasin commun	Fagopyrum esculentum	Commune	6000	5000	
Gaillard mollugine	Galium mollugo	CH	80	110	
Geranium des Pyrénées	Geranium pyrenaicum	CH	300		x
Porcelle des prés	Hypochaeris radicata	CH	150	80	x
Knautie des champs	Knauttia arvensis	CH	1000	1000	x
Gesse des prés	Lathyrus pratensis	CH	1000		
Liondent d'automne	Leontodon autumnalis	CH	100		
Liondent hispide	Leontodon hispidus	CH		100	
Marguerite	Leucanthemum vulgare	CH	130	150	x
Lotier corniculé	Lotus corniculatus	CH	500	1000	
Mauve alcée	Malva alcea	CH			x
Mauve musquée	Malva moschata	CH			x
Petite mauve	Malva neglecta	CH	100	300	
Grande mauve	Malva sylvestris	CH			x
Chamomille vraie	Matricaria chamomilla	CH	20		
Luzerne lupuline	Medicago lupulina	CH	400	500	
Mélicot blanc	Melilotus albus	CH	150		
Espartette commune	Onobrychis vicifolia	CH		1500	x
Origan	Origanum vulgare	CH		30	
Coquelicot	Papaver rhoeas	CH		40	x
Picride amère	Picris hieracioides	CH			x
Brunelle commune	Prunella vulgaris	CH	150	100	
Renoncule bulbeuse	Ranunculus bulbosus	CH			x
Réséda jaune	Reseda lutea	CH			x
Sauge des prés	Salvia pratensis	CH		650	x
Petite pimprenelle	Sanguisorba minor	CH		800	x
Saponaire officinale	Saponaria officinalis	CH			x
Scabieuse colombaire	Scabiosa columbaria	CH			x
Silène de nuit	Silene noctiflora	CH			x
Silène penché	Silene nutans	CH			x
Silène des prés	Silene pratensis	CH			x
Silène enflé	Silene vulgaris	CH		120	x
Moutarde des champs	Sinapis arvensis	CH	300	200	x
Epière annuelle	Stachys annua	CH			x
Thym pouliot	Thymus pulegioides	CH		200	
Salsifs d'orient	Tragopogon orientalis	CH			x
Trèfle des prés	Trifolium pratense	CH	300	200	
Vesce des haies	Vicia sepium	CH	1000	600	
Total graines pures			14.33	19.79	
Total Support de semis			85.67	80.21	
Total du mélange (graines et support de semis)			100	100	

Mélanges

UFA Bandes d'auxiliaires fruits pluriannuels

(OPD-Autorisé)

Composé d'herbacées sauvages annuelles et vivaces, de graminées sauvages et de plantes de couverture agricoles. Ce mélange a été spécialement développé pour les vergers, les cultures pluriannuelles de petits fruits et la permaculture, où il favorise de manière ciblée les pollinisateurs et les auxiliaires. Les dispositions de l'OPD relatives aux bandes d'auxiliaires s'appliquent.

UFA Bande pluriannuelle pour auxiliaires dans la vigne (OPD-Autorisé)

Composé de plantes et graminées sauvages annuelles et pluriannuelles et de plantes de couverture agricoles. Favorise la biodiversité, fournit du nectar et du pollen aux auxiliaires dans les vignes et améliore la qualité du sol dans les allées. Les dispositions de l'OPD relatives aux bandes d'auxiliaires s'appliquent.

UFA Vignoble Bande fleurie bisannuelle CH-G

(pas autorisée l'OFAG)

Composé d'herbes et graminées sauvages annuelles et pluriannuelles. Ce mélange est plus riche en espèces que UFA Auxiliaires vignes pluriannuelle. Cette association végétale améliore la praticabilité, réduit l'érosion du sol et apporte une biodiversité élevée avec une fantastique floraison dans le

vignoble. Si elle est réinstallée en alternance tous les deux ans, la floraison se maintient à un niveau élevé pendant des années. Le mélange est semé en avril sur un lit de semis propre dans une allée sur deux. Durant l'année de semis, le peuplement peut être paillé une ou plusieurs fois. Au cours de la deuxième année d'implantation, les sarments sont placés sur la bande fleurie en hiver, puis broyés jusqu'au démarrage de la végétation. D'autres passages de broyage sont possibles selon les besoins. Hauteur de coupe : 10-12 cm.

Mélanges fleuris pour l'arboriculture

(pas autorisée l'OFAG)

D'autres mélanges fleuris pour la promotion des auxiliaires permettant de répondre aux directives IP-Suisse sont disponibles sur le site internet : <https://fleurs-sauvages.semencesufa.ch/agriculture-spb>

Prix indicatifs

Mélanges (avec support de semis)	kg/ha	Coût de la semence Fr./ha	Prix dès 10 kg Fr./kg
UFA Bandes semées arbo pluriannuelles	100	6630.—	66.30
UFA Bandes semées viti pluriannuelles	100	6060.—	60.60
UFA Bande fleurie vignoble bisannuelle CH-G	100	3720.—	37.20

Durée d'installation + entretien



Pas de fumure, pas de protection phytosanitaire (sauf traitement plante à plante et des nids avec des produits autorisés), circulation autorisée dans les allées

* Alternance de 50% de la surface. Entre le 15.5. et le 15.9. dans les cultures avec bandes d'auxiliaires sur les rangs, seuls les insecticides selon l'ordonnance de l'OFAG sur l'agriculture biologique (RS 910.181) peuvent être utilisés, mais pas le Spinosad.

Légendes Semis Durée Soin

UFA
SAMEN | SEMENCES